



Terrain en indivision et construction de maison

Par Visiteur

J'ai construit une maison sur un terrain en indivision borné avec le consentement des autres indivisaires et avec un document de procès verbal de délimitation parcellaire. Aujourd'hui je souhaite avoir mon titre de propriété. Que dois-je faire.

merci de votre réponse

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai construit une maison sur un terrain en indivision borné avec le consentement des autres indivisaires et avec un document de procès verbal de délimitation parcellaire. Aujourd'hui je souhaite avoir mon titre de propriété. Que dois-je faire.

Il convient, assez simplement si vous êtes tous d'accord, de contacter un notaire afin qu'il fasse un partage partiel de l'indivision, et enregistre votre terrain en propre au conservatoire des hypothèques.

Très cordialement.